

Par monts et par vaux

En fin d'été et début d'automne, lorsque le niveau du fleuve reste bas, le lit de la Petite-Loire est propice à l'observation de plantes des milieux humides. Voici quelques espèces visibles du Pont-de-l'Île. Côté aval, l'eau stagne en l'absence de crues : en surface se



développent les *lentilles d'eau*, petits végétaux de quelques millimètres flottant à la surface ; ce sont des plantes à fleurs, bien que ces dernières, extrêmement

petites, ne soient guères visibles. La reproduction est assurée plus simplement : chaque lentille développe des bourgeons qui se séparent de la plante mère, grossissent, bourgeonnent à leur tour, couvrant en peu de temps toute la surface du plan d'eau.

De l'autre côté du pont, la vase domine, pouvant même sécher.

Quelques plantes adaptées à ces milieux sont faciles à repérer. De longues lames vertes se dressent en



Dans le lit de la Petite Loire

touffes : ces sont des *iris*, mais ils fleuriront au printemps prochain. Le *myosotis des marais*, bien plus imposant que celui des champs, montre ses nombreuses fleurs bleues. Et puis il y a

l'inévitable *jussie*, plante tant aquatique que semi-aquatique ; elle présente de jolies fleurs jaunes, mais c'est une peste. Etrangère, elle a été introduite accidentellement par l'homme en Europe... et elle prolifère.



Tous ces végétaux subiront lors d'une crue une bonne immersion, mais leurs tiges ancrées dans la vase survivront ; il suffira parfois - c'est le cas de la jussie - de minuscules morceaux de plante emportés par les courants pour coloniser une autre partie du cours d'eau.

J-C S

EN CE TEMPS-LA : André Joubert (suite du n°18/19)

Le testament :

« Je donne et lègue à mon ami Rémy Courjaret la totalité de mes biens.

Je fais disposition aux conditions suivantes :

- Donner 100 000 francs aux bureaux de bienfaisance de Blaison, de Gohier, de Saint-Sulpice et de Saint-Saturnin.
- Donner une rente viagère de 500 francs à ma domestique qui sera à mon service à ma mort .
- Donner une rente viagère de 100 francs à la domestique qui garde et entretient mon appartement à Angers.
- Je veux qu'il soit établi à perpétuité un docteur en médecine qui devra résider à Blaison, pour soigner gratuitement tous les pauvres des 4 communes ainsi que la fourniture des médicaments gratuits.
- Pour indemniser le médecin, les communes de Gohier et de St-Sulpice devront chacune verser une indemnité de 1 500 francs.
- Le maire de Blaison aura la charge de recruter le médecin et le cas échéant, le révoquer. »

Ce legs mit les communes concernées dans une situation



inédite : la loi stipulait qu'elles ne pouvaient accepter de legs supérieur à 3 000 francs sans en référer au préfet. Une autorisation fut demandée qui, de hiérarchie en autorité de tutelle parvint jusqu'au cabinet du ministre de l'Intérieur. Mais devant une telle manne, un obstacle supplémentaire se fit jour : des héritiers, cousins au 5^{ème} et 6^{ème} degré contestèrent le testament et intentèrent un procès pour faire valoir leurs droits.

Les intentions du donateur étaient de notoriété publique et ne pouvaient être contestées : à maintes reprises il avait eu l'occasion de dire à un grand nombre de personnes, sa volonté de ne rien laisser à sa famille, pour donner sa fortune à l'édification d'un hôpital pour les pauvres à Blaison. La personnalité de « l'ami » Courjaret fut épinglée par les requérants : il est dit dans un rapport de moralité publique : « la notoriété publique de Courjaret, ancien percepteur, peu sympathique, qui a déjà su se faire attribuer une succession importante... »

Ainsi deux obstacles de taille se dressent sur la route des communes et bureaux de bienfaisance avant de toucher leur héritage :

- L'autorisation préfectorale et ministérielle pour encaisser un gros legs
- L'issue du procès des requérants Joubert et consorts. (J.C)

Extrait de la brochure : *André Joubert, un homme de bien en vente auprès du Sablier 1^{er}*

Amédée Baptiste Hautreux :

Le portrait d'André Joubert présenté au recto, fut exécuté, en 1857, par un peintre nommé Amédée Hautreux, patronyme bien connu des Blaisonnais.



Signature de Mr Hautreux

Il est né à Blaison le 9 mai 1829 de l'union d'Urbain Hautreux avec Jeanne Lebreton.

Nous le retrouvons à l'occasion d'une vente de meubles par les héritiers Hautreux, le 30 mai 1858.

L'acte notarié mentionne une adresse à Paris.

Malheureusement nos recherches ne nous ont pas permis de trouver d'autres toiles de ce peintre.

EN CE TEMPS-LA : Avant le système métrique.

Au cours des recherches que nous menons, nous sommes souvent arrêtés par des problèmes de poids et de mesures et surtout par leur équivalence dans le système métrique. Nous ne sommes pas les premiers à nous poser ces questions et avons trouvé des réponses dans des documentaires.

Nous allons commencer par les **unités de longueur** :

L'unité de base est le pied qui variait d'une région à l'autre, voire même à l'intérieur d'une même région.

Unités	Multiples	Equivalences
Point		0,01833
Ligne	12 points	0,22 cm
Pouce	12 lignes	2,71 cm
Pied	12 pouces	32,5 cm
Toise	12 pieds	3,9 m
Perche	18 pieds	5,85 m
Chaîne	66 pieds	20,1168 m
Arpent	10 ou 12 perches ¹	585 m pour l'arpent de 10 perches

On rencontre les termes de coudée (entre pied et toise), d'aune pour les tissus, ainsi que la lieue pour les distances... Nos ancêtres devaient être forts en calcul mental ! (A suivre)

¹ On pouvait trouver les deux valeurs dans la même région

EN CE TEMPS-LA : les fuies et pigeonniers (suite)

Le pigeonnier de La Fauconnerie

A la suite de l'article paru dans le N°9, Bernard G. nous informait qu'il existait un pigeonnier à Blaison, situé dans la tourelle de la maison de la Fauconnerie.



L'étude menée par une de nos adhérents¹, pour le dossier préliminaire de subventions pour la restauration de cet édifice vint apporter des précisions et des images de ce pigeonnier. Il était composé de six rangées de trous de boulins. Vu sa situation, on en déduit que ce pigeonnier fut

conçu à l'origine de la propriété. Trois fenêtres quadrangulaires sans menuiseries permettaient l'accès pour les pigeons.

Ce bâtiment est daté de la fin du XV^{ème} siècle sans qu'on ait pu encore trouver les premiers propriétaires de cette maison bourgeoise. L'étude présente les différents propriétaires connus :

En 1697, Catherine Négrier veuve de Jacques Depenne, bourgeois d'Angers y finit ses jours. A sa mort, la Fauconnerie passe à son frère Jacques Négrier, sieur des Granges (sans précision) marchand demeurant à Angers. Ce Jacques Négrier fut procureur de la Baronnie de Blaison. Son fils unique Jacques en hérite en 1725 jusqu'à sa mort en 1754. Celui-ci était le fermier de Bois-Brinçon à la veille de la Révolution.

A quelle date fut vendue la Fauconnerie ? La question reste sans réponse mais Mme Charlotte de St-Offange y fait rédiger son testament en 1760. Elle est la seconde femme de Joseph Coustard du Brossay, sieur de la Bouhière.

L'acquéreur suivant est Etienne Priou, boucher, marié à Renée Vallée. Une de leurs filles Perrine-Rosalie épouse Symphorien Camus (frère du chanoine François Camus de l'époque). En l'an 3, Symphorien Camus et ses 3 filles louent une partie de la Fauconnerie à François Pihoué et sa femme Marie Malécot. L'une des filles Camus, Rosalie épouse Joseph Tesnier et apporte dans sa corbeille de mariage, La Fauconnerie. En 1813, le couple Tesnier-Camus louait une partie de la Fauconnerie à Urbain Guinebault, cultivateur. En 1824, cette maison fut vendue à la municipalité pour servir de presbytère et de logement pour le desservant de l'époque Mr Rhodier. OO d'après l'étude de B F-B

¹ Brochure à paraître à l'automne 2010, au prix de 2 euros.